Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_178-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_ 2021_178

OBJET :

COMMISSION 4

FINANCES

Octroi de deux fonds de concours à la commune de CHEMY pour la construction de la salle communale

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 43

Suppléants présents : 0

Procurations : 7

Nombre de votants : 50

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à WAHAGNIES sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 septembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Michel DUPONT, 3ème Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Didier WIBAUX, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE,

Ont donné pouvoir :

Odile RIGA, procuration à Sylvain CLEMENT
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Thierry DEPOORTERE, procuration à Alain BOS
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Guy SCHRYVE, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_178-DE

COMMISSION 4

FINANCES

Octroi de deux fonds de concours à la commune de CHEMY pour la construction de la salle communale

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 octobre 2016 relative au vote d'une décision budgétaire modificative.

Vu la délibération n°CC_*2016_145* du Conseil communautaire du 6 juin 2016 décidant l'attribution de fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ses communes membres,

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € + 35 € par habitant. La part variable faisant référence à la population lors du dernier recensement, soit 742 habitants.

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant maximum de 125 970 € au titre du mandat 2020-2026.

Considérant que la Commune bénéficie également d'un solde de l'enveloppe de 91 674 € au titre des fonds de concours versés aux anciennes intercommunalités avant la fusion.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de CHEMY en date du 25 juin 2019 autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault,

Considérant que la commune sollicite l'affectation de ces deux fonds de concours pour le projet de construction de la salle communale

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)

- ***D'octroyer à la commune de CHEMY, un fonds de concours de 125 970 €, au titre de la période 2016-2020 et un fonds de concours de 97 674 € au titre des anciennes intercommunalités pour financer la construction de la salle communale :***

  Montant HT du coût du projet : 1 790 167 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant du financement en € HT	%
Etat	194 028	10,84
Région	247 136	13,81
Département	300 000	16,76
Fonds de concours 2016-2020	**125 970**	7,04
Fonds de concours 2013	**91 674**	5,12
Part communale	831 359	46,44
Total	**1 790 167**	**100,00**

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_178-DE

- ***Autoriser son Président à signer les conventions avec la commune de CHEMY idoine l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.***

- ***D'autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_178-DE